



Schéma départemental de l'autonomie 2017-2021 *bilan de réalisation*

Direction personnes âgées
et personnes handicapées

cotesdarmor.fr



Côtes d'Armor
le Département



Introduction

Par sa position de chef de file, les Côtes d'Armor impulsent, coordonnent et mettent en œuvre les politiques de solidarités. Le législateur a confié au Département une compétence de principe pour l'élaboration des schémas réglementaires d'organisation sociale et médico-sociale.

L'objectif de ces schémas est de :

- apprécier les besoins sociaux et médico-sociaux de la population
- dresser un bilan de l'offre sociale, médico-sociale
- déterminer des perspectives et des objectifs
- préciser le cadre de la coopération avec les partenaires
- évaluer les actions mises en œuvre

En 2017, un schéma unique a été mis en place. Intitulé « Schéma départemental des Solidarités » il intègre notamment le schéma de l'autonomie. Arrivant à son terme en 2021, il sera reconduit jusqu'en fin d'année 2022 pour permettre de consacrer l'année 2022 à l'élaboration du nouveau Schéma. En effet, nous avons souhaité que ce document soit co-construit avec les agents et les partenaires. C'est au travers d'un ensemble d'actions définies, d'acteurs concertés, concernés et investis et d'une méthodologie participative, que ce Schéma saura mieux répondre aux besoins de la population.

Touché par le vieillissement de sa population, le Département doit prendre en compte l'évolution des besoins de la population pour apporter une réponse politique et pratique adaptée.

Véronique Cadudal

Vice-présidente
du Département des Côtes d'Armor
déléguée à l'autonomie

Sommaire

Objectif stratégique 14

Prévenir et lutter contre la perte d'autonomie à tous les âges de la vie
par une approche globale de la personne

Objectif stratégique 28

Simplifier et clarifier le parcours des costarmoricaains en situation de perte d'autonomie

Objectif stratégique 310

Garantir l'accès pour tous les costarmoricaains à une offre d'accompagnement
médico-sociale de qualité adaptée à leurs besoin

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1
PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PERTE D'AUTONOMIE
À TOUS LES ÂGES DE LA VIE PAR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA PERSONNE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1
REPÉRER LES PERSONNES PRÉSENTANT DES SIGNES DE FRAGILITÉ

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
1.1.1 MOBILISER ET RENFORCER LES RÉSEAUX DE PROXIMITÉ		<ul style="list-style-type: none"> > Les conférences sociales ont été organisées sur l'ensemble des EPCI et sont en cours de renouvellement > Le projet « d'infos services social » est en cours (recrutement agent dédié réalisé courant 2021) > Le Département est signataire des contrats locaux de santé (CLS) bien avancés. > Mise en place d'un guide pour la constitution des dossiers d'aide sociale à destination des mairies et CCAS suite à la diffusion d'un questionnaire afin de répondre aux besoins des mairies 	> Le renforcement des liens avec les CCAS et CIAS, notamment via des conventions, sera à rechercher.
1.1.2 DÉVELOPPER UNE PROCÉDURE DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS		<ul style="list-style-type: none"> > Élaboration d'un guide départemental de procédure de signalement, > convention régionale ARS/Départements bretons/Cour d'Appel, > mise en place d'une commission interne des événements indésirables) > sensibilisation des ESMS 	> Une forte hausse du nombre de signalements/ réclamations est constatée ces dernières années (près de 300 en 2020)
1.1.3 TRAVAILLER SUR LE REPÉRAGE EN AMONT DES TROUBLES CHEZ LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DES DISPOSITIFS			

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2			
LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT EN FAVORISANT LE LIEN SOCIAL ET L'INSERTION DANS LA SOCIÉTÉ			
ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
1.2.1 FAVORISER ET ENCOURAGER DES DISPOSITIFS PROPOSANT DES TEMPS DE RENCONTRE ET DE PARTAGE POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		<ul style="list-style-type: none"> > Subvention au dispositif Monalisa via la conférence des financeurs. > Subvention au dispositif « Bavard'âges » via la conférence des financeurs. > Soutien aux forums « Bien vieillir » > Création de places d'accueil du jour pour les PHV à Lamballe > Subventions aux associations (Génération Mouvement...) 	
1.2.2 DÉVELOPPER DES TEMPS DÉDIÉS AUX AIDANTS		<ul style="list-style-type: none"> > Financements de projets via la conférence des financeurs et subventions aux associations > Cofinancement d'une étude régionale sur les aidants en 2020 portée par l'ARS 	<ul style="list-style-type: none"> > La définition d'une stratégie départementale est prévue dans le cadre du conventionnement 2021-2024 Département/CNSA et sera à intégrer au futur schéma.
1.2.3 ENCOURAGER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AU SEIN D'ASSOCIATIONS ŒUVRANT CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		<ul style="list-style-type: none"> > Financement dans le cadre de la conférence des financeurs (Monalisa, Bavard'âges...) > Subventions de fonctionnement aux associations (France Alzheimer, ALMA22, aînés ruraux...) > Communication sur la journée du 15 juin dans le magazine des Côtes-d'Armor 	
1.2.4 DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS PROPOSANT DES COHABITATIONS		<ul style="list-style-type: none"> > Dispositif « 1 toit, 2 générations » : subvention à l'ADIJ 22 	
1.2.5 RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation de portraits numériques de territoire et appels à projet de renforcement de l'offre en services numériques 	<ul style="list-style-type: none"> > La thématique « mobilité » sera à travailler dans le cadre du prochain schéma. > Demêmele développement de document en FALC est à prévoir

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.3			
AMÉLIORER LES POLITIQUES DE SANTÉ POUR LUTTER CONTRE LA PERTE D'AUTONOMIE			
ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
1.3.1 METTRE EN ŒUVRE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS		<ul style="list-style-type: none"> > Conférence installée en 2016 > Élargissement en 2019 à la thématique de l'habitat inclusif > Premier appel à projet commun Département/Caisses de retraite/ARS en 2021 	> Le programme coordonné de la conférence sera à renouveler en 2022.
1.3.2 ENCOURAGER ET RENDRE ACCESSIBLES LES DÉPISTAGES PRÉCOCES		<ul style="list-style-type: none"> > Ouverture d'un CAMSP à Dinan > Mise en place d'une unité d'évaluation et de diagnostic de l'autisme (UED) en 2020 	
1.3.3 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		<ul style="list-style-type: none"> > Soutien d'actions de formation via la conférence des financeurs. Des actions collectives sont mises en place au sein des MdD. > Plusieurs actions prévues dans les CLS. > Cofinancement d'un poste de chargé de mission pour la mise en place du PTSM 	
1.3.4 FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		<ul style="list-style-type: none"> > Engagement du Département dans le PTSM ; > Programme de lutte contre la désertification médicale (AMI avec 300 000€ de budget) > Mobilisation des infirmiers de territoire. > Cofinancement du nouveau CAMSP Dinan. > Déploiement de la communauté 360 avec octroi de moyens du département (0,2 ETP médecin). > Participation active du CD à la vaccination en résidence autonomie et services dans le cadre de la crise sanitaire 	
1.3.5 STRUCTURER ET DÉVELOPPER LA COOPÉRATION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ		<ul style="list-style-type: none"> > Rencontres avec les AS des hôpitaux > Rencontre avec le GCS santé mentale en animation fonctionnelle > Participation aux rencontres des filières gériatriques de territoires 	La démarche de filières gériatriques et le développement des DAC ont rendu cette action moins prioritaire.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.4 ADAPTER L'HABITAT ET LES LOGEMENTS POUR UNE PRISE EN COMPTE DES HANDICAPS ET DU VIEILLISSEMENT			
ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
1.4.1 SENSIBILISER ET ENCOURAGER L'ADAPTATION DES LOGEMENTS POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		<ul style="list-style-type: none"> > Financement de diagnostics d'adaptation du logement (service « Adaptech » de la Mutualité) : environ 100 dossiers par an > Financement d'actions de prévention et de sensibilisation (projet Facilha, ateliers) > Aide à l'investissement pour l'amélioration des conditions d'accueil en établissements PA et PH > Vote du PDH avec soutien de l'habitat pour PA et PH en centre-bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> > Le financement d'aides techniques et d'aides à l'aménagement du logement seront questionnées lors de l'élaboration du futur schéma.
1.4.2 INTÉGRER LES ENJEUX D'ACCESSIBILITÉ DANS LES POLITIQUES URBAINES ET LIÉES À L'HABITAT		<ul style="list-style-type: none"> > Développement de l'habitat partagé : appel à projet logement en 2 tranches 2017 et 2019 avec un volet dédié à l'habitat inclusif > Déploiement de l'aide à la vie partagée en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> > L'habitat partagé sera à développer sur le champ des personnes âgées via notamment un appui en ingénierie aux communes demandeuses. > Un programme coordonné sera réalisé via la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif en 2022.
1.4.3 DÉVELOPPER DES HABITATS REGROUPÉS ADAPTÉS POUR PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		<ul style="list-style-type: none"> > Développement de l'habitat partagé : appel à projet logement en 2 tranches 2017 et 2019 avec un volet dédié à l'habitat inclusif > Déploiement de l'aide à la vie partagée en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> > L'habitat partagé sera à développer sur le champ des personnes âgées via notamment un appui en ingénierie aux communes demandeuses. > Un programme coordonné sera réalisé via la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif en 2022.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.5 CONSTRUIRE UN DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX AIDANTS			
ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
1.5.1 GARANTIR ET RENDRE EFFECTIF LE DROIT AU RÉPIT DES AIDANTS		<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place des 2 majorations répit dans le cadre de l'APA (loi ASV) > Financement de l'hébergement temporaire tant pour les PA que pour les PH > Projet d'un site internet et de supports d'information dédiés aux aidants 	<ul style="list-style-type: none"> > Cf. action 1.2.2.
1.5.2 RECUEILLIR ET PRENDRE EN COMPTE LA PAROLE DE L'AIDANT AFIN DE VALORISER LEURS EXPERTISES D'USAGE		<ul style="list-style-type: none"> > Prise en compte par l'évaluation multidimensionnelle APA de la situation des proches aidants. > Travail sur la pairaidance dans le cadre du CDCA (formation personnes handicapées). 	
1.5.3 FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE PROFESSIONNELS ET AIDANTS			<ul style="list-style-type: none"> > Action non réalisée.
1.5.4 ADAPTER L'OFFRE DES ESSMS POUR Y INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE DES AIDANTS		<ul style="list-style-type: none"> > Développement de l'offre d'accueil de jour et hébergement temporaire > Fiche CPOM dédiée à l'aide aux aidants pour les EHPAD 	
1.5.5 DÉVELOPPER LE RÔLE DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS CONCERNANT LE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS		<ul style="list-style-type: none"> > Soutien financier de la conférence des financeurs. > Divers projets de soutien aux aidants menés (cafés aidants, groupes de paroles, conférences, création d'une halte répit...) 	<ul style="list-style-type: none"> > À développer dans le cadre du futur schéma.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2
SIMPLIFIER ET CLARIFIER LE PARCOURS DES COSTARMORICAINS
EN SITUATION DE PERTE D'AUTONOMIE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1
SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ET DÉVELOPPER L'ACCÈS DES USAGERS AUX INFORMATIONS

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
2.1.1 METTRE EN PLACE LES ESPACES AUTONOMIE AU SEIN DES MAISONS DU DÉPARTEMENT		> Abandon du projet initial, mise en place d'équipes autonomie avec internalisation des CLIC	> Le projet de « relais territoriaux de la MDPH » est inscrit dans la contractualisation Département/MDPH/CNSA 2021-2024
2.1.2 SIMPLIFIER, AMÉLIORER ET COMPLÉTER LES SUPPORTS D'INFORMATION		> Actualisation ou création de documents : guides CLICs, guide établissements PA, plaquettes : « choisir son SAAD », « aides personnes âgées-personnes handicapées »	> Projet de mise à disposition de documents en « facile à lire et à comprendre »
2.1.3 DÉVELOPPER LES OUTILS NUMÉRIQUES COMME VECTEURS D'INFORMATION		> Nouveau site internet du Département > Transmission des données alimentant les pages nationales (pourlespersonnesagees.gouv.fr) > Dématérialisation du dossier d'aide sociale	> Le renouvellement du système d'information personnes âgées/handicapées intégrera la dimension de dématérialisation

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2
AMÉLIORER L'ÉVALUATION DES BESOINS DES USAGERS POUR MIEUX Y RÉPONDRE ET MIEUX LES ANTICIPER

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
2.2.1 METTRE EN PLACE L'ÉVALUATION MULTIDIMENSIONNELLE DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE		> Mise en place en 2019 > Formation action des équipes APA pour accompagner la mise en oeuvre	
2.2.2 PROMOUVOIR ET MOBILISER LES RÉSEAUX DE PROFESSIONNELS SUR LES TERRITOIRES		> Action non réalisée.	
2.2.3 ANALYSER LES BESOINS ET LES ATTENTES DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE		> PCH : questionnaire adressé aux bénéficiaires, étude ENEIS > Déploiement de l'outil ViaTrajectoire de l'ARS pour le secteur PH. > Développement des stages découverte au sein des établissements	

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.3**GARANTIR UN PARCOURS DE L'USAGER ADAPTÉ ET SANS RUPTURE DANS LE RESPECT DE SES CHOIX**

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
2.3.1 AMÉLIORER LES LIENS ET LES PASSERELLES ENTRE LES DIFFÉRENTES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT	Partiellement effectué	<ul style="list-style-type: none"> > Objectifs de mutualisation inscrits dans les CPOM, labellisation de 9 SPASAD, expérimentation de 2 SPASAD avec l'ARS > Mise en place de préconisations annexées aux plans d'aide APA 	> La recherche de coopération entre EHPAD sera à travailler dans le cadre du futur schéma
2.3.2 RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE	Partiellement effectué	<ul style="list-style-type: none"> > Travaux conduits en lien avec l'ARS sur l'HT PA > Déploiement du dispositif départemental d'accueil temporaire PH > Refonte du financement de l'hébergement temporaire PA 	> La crise sanitaire a interrompu les travaux pilotés par l'ARS et les MAIA sur l'hébergement temporaire.
2.3.3 DÉVELOPPER DES OUTILS DE GESTION DES PLACES D'ATTENTE	Non effectué	<ul style="list-style-type: none"> > Déploiement de VIATRAJECTOIRE effectué par le GCS e-santé en lien avec l'ARS sur le secteur PH > Projet national identique du le secteur PA mais pas de visibilité sur les calendriers 	
2.3.4 METTRE EN ŒUVRE LA « RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS »	Effectué	<ul style="list-style-type: none"> > Convention partenariale signée en septembre 2018 > Assouplissement des e dérogations d'entrées en ETS PA au RDAS > Fonctionnement du dispositif d'orientation permanent co-porté MDPH/handicap 22 	

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.4**RENFORCER UNE COORDINATION DÉPARTEMENTALE AUTOUR DU VIEILLISSEMENT ET DU HANDICAP**

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
2.4.1 STRUCTURER ET DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS AU SEIN D'UN MAILLAGE TERRITORIAL	Effectué	<ul style="list-style-type: none"> > Clause sociale dans contrats de territoire > Projet de relais territoriaux des MDPH (convention Département-CNSA-MDPH) 	
2.4.2 RAPPROCHER LES POINTS D'INFORMATION À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES ET CEUX EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Non effectué	> Non réalisé	> Le choix de la collectivité s'est finalement porté sur un maintien de l'accompagnement du handicap non spécialisé (polyvalence de secteur, SEF, PMI)
2.4.3 DÉVELOPPER LA COORDINATION ENTRE ACTEURS DES TERRITOIRES AUTOUR DES ADMISSIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET LES SERVICES À DOMICILE	Partiellement effectué	<ul style="list-style-type: none"> > Sur le champ personnes âgées, mission dévolue aux CLIC > Participation aux travaux de déploiement des DAC > Missionnement de Handicap 22 pour travailler sur une harmonisation et une priorisation des admissions sur les ESMS handicap 	
2.4.4 FORMALISER ET ANIMER DES RÉSEAUX POUR LES PÉRENNISER ET LES RENFORCER	Effectué	<ul style="list-style-type: none"> > Réunion annuelle avec les établissements et services, points réguliers avec les fédérations. > Réunions mensuelles avec les SAAD/SSIAD depuis la crise Covid > Appui sur Handicap 22 	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3
GARANTIR L'ACCÈS POUR TOUS LES COSTARMORICAINS À UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIALE DE QUALITÉ ADAPTÉE À LEURS BESOINS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1
STRUCTURER ET PÉRENNISER UNE OFFRE DE SERVICE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DE QUALITÉ

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
3.1.1 METTRE EN ŒUVRE ET ACCOMPAGNER LA MUTUALISATION ET LES REGROUPEMENTS DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE		<ul style="list-style-type: none"> > Restructuration du secteur autour d'une dizaine de SAAD/SSIAD (contre près de 60 initialement) > Mission SAAD (diagnostic situation des SAAD et évaluation de la réforme menée par la collectivité) > Généralisation des CPOM avec objectifs qualité 	
3.1.2 ACCOMPAGNER L'ÉLARGISSEMENT AU HANDICAP DE L'ACTIVITÉ DES SAAD		<ul style="list-style-type: none"> > Formations dans le cadre de la convention de modernisation avec la CNSA > Mission d'appui de l'APF 	
3.1.3 STRUCTURER UNE OFFRE D'ACCUEIL EN INSTITUTION COMPLÉMENTAIRE AU MAINTIEN À DOMICILE		<ul style="list-style-type: none"> > Redéploiement de 20 places d'EHPAD avec ajustement de l'offre HP et HT dans les 7 EHPAD concernés > Projets de relocalisation de places en cours (Rostrenen, Moncontour) 	> Projet de village Alzheimer porté par le nouvel Exécutif
3.1.4 METTRE EN ŒUVRE LES DISPOSITIONS DE LA LOI ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT CONCERNANT L'APA		<ul style="list-style-type: none"> > Paiement direct de l'APA effectif > Evaluation CMI via APA en place (2017) > Mise en place de la reconnaissance mutuelle des évaluations entre Cd22 et caisses de retraite (Carsat/SSI et MSA) (2019) > Actualisation annuelle des ressources en cours 	

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2
DÉVELOPPER LE DIALOGUE DE GESTION AVEC LES ESSMS

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
3.2.1 CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE DES INDICATEURS FINANCIERS, DE QUALITÉ ET D'ACTIVITÉ		<ul style="list-style-type: none"> > Indicateurs inscrits dans les CPOM et suivis annuellement, mise en place de dialogues de gestion 	
3.2.2 ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS ET LES SERVICES DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ		<ul style="list-style-type: none"> > Objectifs qualité dans les CPOM > Démarche d'inspection-contrôle par une équipe dédiée (une dizaine par an) > Suivi des réclamations et signalements 	> La pénurie de moyens humains rend difficile la mise en œuvre de la démarche qualité par les ESMS
3.2.3 DÉFINIR ET FAVORISER LE PARTAGE DES BONNES PRATIQUES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LA GESTION D'ÉTABLISSEMENTS ET DE SERVICES		<ul style="list-style-type: none"> > Inscrit dans les CPOM 	

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.3
ADAPTER L'OFFRE EXISTANTE POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'URGENCE

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
3.3.1 METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE GESTION DES PLACES DISPONIBLES POUR RÉPONDRE À L'URGENCE		> PH : dispositif départemental d'accueil temporaire	> Sujet à retravailler dans le prochain schéma
3.3.2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS ET DES PLACES DÉDIÉS À LA GESTION DE L'URGENCE ET OPTIMISER L'OFFRE EXISTANTE		> Cf. action 2.3.2. > Développement de l'accueil temporaire en accueil familial	> À questionner dans le cadre du futur schéma
3.3.3 APPLIQUER UNE PROCÉDURE D'APA D'URGENCE		> Mise en place en 2017 > Moyenne de 2 dossiers par mois	> Environ 70 PCH traitées chaque année en urgence (en moins de 7 jours) par le Département
3.3.4 AMÉLIORER L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES USAGERS CONFRONTÉS À L'URGENCE		> Participation au dispositif 360	

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.4
INNOVER POUR ACCOMPAGNER DE FAÇON EFFICACE LES PUBLICS ÉMERGENTS

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
3.4.1 ADAPTER ET SPÉCIALISER UNE PARTIE DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR DES PUBLICS SPÉCIFIQUES		> créations de places pour des publics spécifiques (autisme, handicap psychique, PHV, TSA, troubles psychologiques...)	> La problématique des PHV apparaît particulièrement prégnante.
3.4.2 PROMOUVOIR LA MUTUALISATION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPÉCIFIQUES		> Formation avec l'ARS sur les PHV, guide PHV réalisé par le CREAI	> Publication du guide à prévoir
3.4.3 INFORMER ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS À L'ACCOMPAGNEMENT DE CERTAINS PUBLICS SPÉCIFIQUES		> Mise en place d'un plan de formation avec les infirmiers de territoire intégrant notamment les problématiques d'addictions.	
TOTAL	17		
%	34,6 %		



Département des Côtes d'Armor
Direction personnes âgées et personnes handicapées
9 place du Général de Gaulle CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1



cotesdarmor.fr

